

31 - Convention de partenariat avec l'Association Julienne Javel pour la gestion de vergers sur les collines de Besançon

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a engagé depuis 2003 un programme visant à valoriser les espaces naturels périurbains que constituent les collines bisontines dans un objectif multiple, paysager, écologique et social.

Face à l'homogénéisation induite par l'abandon des pratiques culturelles et la fermeture des milieux naturels, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour permettre le maintien d'une mosaïque d'espaces diversifiés. Un réseau de pelouses calcaires est ainsi géré sur les espaces communaux des différentes collines. Les pierriers, les mares ou les ourlets thermophiles font l'objet d'une attention particulière.

L'ensemble du projet est également animé par la volonté de favoriser la connectivité entre les espaces naturels. La recherche de continuités écologiques entre les principaux réservoirs de biodiversité passe par le renforcement de «zones relais». Les vergers et espaces ouverts contribuent à cette structuration diversifiée de l'espace naturel périurbain.

A Besançon, les vergers, qui couvraient des surfaces importantes sur les versants bien exposés des collines, participent au patrimoine collectif de la ville.

Depuis 2010, des vergers sont restaurés sur des terrains communaux et sont valorisés en vergers familiaux (partenariat avec l'Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs). En 2013, un dispositif a été mis en place pour permettre aux propriétaires de parcelles situées sur le territoire communal, initialement cultivées en vergers et en manque d'entretien, de confier leurs parcelles à la Ville et à ses partenaires (association Collines en tête) pour garantir leur gestion et le maintien des milieux.

La Ville souhaite poursuivre la démarche engagée qui vise à impliquer la population dans la gestion de la nature de proximité. Il s'agit de rendre les habitants acteurs de leur territoire et donner une véritable place dans la cité aux espaces naturels en développant des modes de gestion favorables à la fois au paysage, à la biodiversité et rendant de réels services aux citoyens.

Par le biais d'un partenariat avec l'Association Julienne Javel, la Ville souhaite développer le rôle social des vergers en les valorisant comme des supports adaptés à des actions d'insertion en faveur de la population. L'Association Julienne Javel a mis en place un chantier d'insertion dénommé «Les Jardins de Cocagne» orienté sur les activités maraîchères et d'arboriculture fruitière. A ce titre, elle est intéressée par cette démarche et s'inscrit dans la dynamique portée par la Ville de Besançon.

La Ville confiera ainsi à l'Association la gestion de vergers sur des terrains communaux. Elle réalisera les travaux de restauration préalables (débroussaillage, pose de clôtures, taille de restauration d'arbres existants, plantation complémentaire de jeunes fruitiers).

Il s'agira, pour l'Association, de gérer les vergers dont la gestion lui aura été confiée par la Ville (deux fauches annuelles, entretien et taille des arbres fruitiers). Elle pourra récolter les fruits issus du verger et les valoriser dans les actions conduites par le chantier d'insertion.

Ce partenariat, d'une durée de 15 ans, pourra être renouvelé par reconduction expresse, et ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer une convention de partenariat avec l'Association Julienne Javel pour la gestion de vergers, ainsi que les avenants éventuels.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.